**Compte-rendu de la réunion mairie/DDEN/**

**Associations des parents d’élèves du 13/10/2020**

*Nous attirons votre attention sur le fait que cette réunion a eu lieu avant le renforcement des mesures sanitaires du 29 octobre 2020.*

***Participants pour la ville :******Participants de DDEN :*** *Délégués Départementaux de l’Education Nationale\**

Dominique COLOMBEL : Maire adjoint Chantal JEGOU - Martine THIERY- Françoise KEROB - Micheline DORSO - Jean Didier PIETRASANTA - Louis FICHET

Stéphanie JOAQUIM – BOURALY : Conseillère municipale ***Participants de AIBCN :***

Anne OLIVIER : Directrice Enfance Jeunesse et Sports Alexandre MOREAU Président - Céline COUBARD Secrétaire - Jérôme NOTA Gramme - Fabien ROUSSEL Saint-Exupéry -

Hannah HIRTZ : Chef du service enseignement Julia PEROCHAIN J.Ferry maternelle - Claire JEUDY J.Ferry maternelle - Hélène SHAMKHALOV J.Ferry élémentaire

Carine MOREAU : Chef du service inscriptions DEJS ***Participants de API :***

Sébastien MONTEIL : Chef du service des sports Sébastien CENZATO Président / La Cigogne - Anne Laure MALDAMÉ Dolto - Anne LAURE SEMERIL P.Bert élémentaire

 Tiphaine FARGETTON P.Joigneaux - Jérôme FABRY P.Bert maternelle

 ***Participants de FCPE :***

Antoine ROBERT Président - Hafsa BILLOUIN La Cigogne - Vivianne MAGNAN P.Bert maternelle

Emilie DEBES P.Bert élémentaire - Ouria YAZID J.Ferry élémentaire - Béatrice BEAUGRAND Gramme - Laure ARENATE

\*Les Délégués Départementaux de l’Education Nationale, nommés par l’Inspecteur d’Académie, sont organisés en délégations, rattachées aux circonscriptions d’inspection. L’article L241-4 5° confie aux délégués une mission d’inspection des écoles.

***Présentation de Mme Colombel (voir document annexe)***

**Points évoqués par les APE :**

• **Classes de découverte suspendues par la Direction départementale de l’Éducation nationale (DASEN)**

 La directrice académique des Hauts-de-Seine a annoncé qu’elle ne validerait aucune sortie avec nuitée. Les classes de découverte sont donc suspendues jusqu’à nouvel ordre. Pour les classes qui doivent partir en mars, les dossiers doivent être déposé à l’EN avant mi-novembre. Or, compte tenu de la position de la DASEN, les dossiers ne sont pas pris en compte.

Les enseignants ne peuvent pas travailler et présenter un projet aux enfants qui ne pourrait aller à son terme. Quelques pistes de réflexions : - Réduire les délais de traitement par l’EN, si la suspension était levée ; - Décaler dans le temps les départs : cette proposition ne peut être mise en œuvre. En effet, les réservations ont été faites pour mars et les centres sont déjà totalement réservés pour les mois suivants par d’autres collectivités.

Les APE regrettent cette situation et souhaitent l’évoquer avec l’IEN.

Une réunion du réseau éducation 92 (maire adjoints en charge des questions de l’éducation dans les Hauts-de-Seine) a lieu le vendredi 16 octobre en présence de Madame FIS (DASEN).

La question sera évoquée. Madame COLOMBEL fera un retour aux APE des réponses apportées.

**Retour de Mme COLOMBEL à la suite réunion avec la DASEN du 16/10 : « Refus pour toute l’académie de Versailles afin d’éviter que les temps où les enseignants se retrouvent sans masque (plus nombreux qu’à l’école) multiplient les risques de contamination ».**

**• Activités périscolaires du soir**

Question : Il n’y pas d’intervention des professeurs des centres culturels dans toutes les écoles ?

Réponse (complétée par le service Enfance) : Dès la mise en place des modules, l’équité de l’offre entre les écoles a été recherchée. Aujourd’hui, les intervenants sont répartis au mieux suivant les périodes et le nombre d’enfants.

Question : Les animateurs reçoivent-ils une formation ?

Réponse (complétée par le service Enfance) : La formation des personnels ayant une action éducative est l’un des objectifs du PEDT. Des formations sur des thème précis tel que l’accompagnement des enfants en situation de handicap, des partages de compétences entre animateurs, un accompagnement des directeurs (tutorat) pour la mise en œuvre des activités… est mis en œuvre chaque année. La ville travaille aussi sur la stabilisation de l’équipe d’encadrement (contractualisation des personnels) afin de pouvoir élaborer avec chaque agent un plan de carrière incluant notamment des formations.

**• Sectorisation et travaux Paul Bert :**

Question : Quand débuteront les travaux de Paul-Bert ?

Réponse : La rénovation de Paul-Bert est une des priorités du mandat. Une première étude pour la rénovation de Paul-Bert a été menée il y a deux ans.

En 2019/2020, une étude sur la sectorisation scolaire a été également menée afin d’évaluer les besoins en matière d’écoles compte tenu de l’évolution démographique et de la construction des nouveaux logements. Il en ressort qu’à moyen terme (2029), les effectifs scolaires seront en baisse. Ces éléments vont permettre d’ajuster la sectorisation scolaire actuelle, d’évaluer le nombre de classes nécessaires sur Paul-Bert et de relancer l’élaboration du programme de travaux. Des réunions de concertation seront organisées dès que la Ville sera en possession de nouveaux éléments. En attendant, il est nécessaire de trouver l’équilibre entre effectuer des travaux nécessaires à la sécurité et ne pas engager des budgets à perte. Des travaux importants sur la charpente ont d’ailleurs été réalisés au cours des deux dernières années. Une présentation de la phase diagnostic effectuée dans le cadre de la sectorisation scolaire, sera transmis aux APE dans les prochaines semaines.

• **Travaux de la cour de Jules-Ferry :**

Question : La cour sera-t-elle rénovée durant les vacances de la Toussaint ? Réponse : Madame COLOMBEL avait annoncé la rénovation de la cour. Or, cela ne sera pas possible durant les vacances de la Toussaint : période trop courte pour cette intervention mais aussi décalage de nombreux travaux sur la ville compte tenu de la pandémie. Ce dossier reste inscrit en 2021. Un retour vers les écoles et les APE sera fait d’ici la fin de l’année.

**• Agrément piscine :**

Question : Les parents ont été informés très tardivement des dates des agréments piscine.

Réponse : L’organisateur des séances d’agréments piscine est l’EN qui a donc en charge la communication auprès des écoles, elle-même informant les parents. Cependant il est noté que l’année prochaine, les dates seront directement communiquées aux APE par la DEJS.

• **Inscriptions vacances :**

Question : Compte tenu de la situation sanitaire, les familles ne savent pas toujours en amont quelle sera leur organisation.

Est-il possible d’avoir une certaine souplesse dans les délais d’inscription ?

Réponse : Pour ces vacances de la Toussaint, le nombre d’enfants inscrits dans les délais est en très forte hausse. Le service enfance a prévu 17 animateurs supplémentaires la première semaine, et 14 la deuxième semaine pour accueillir tous les enfants. Les inscriptions hors délais ne sont pas prises en compte. Un point sera fait à l’issue des vacances permettant de comparer réservation et fréquentation, et d’adapter si nécessaire les modalités d’inscriptions.

• **Circulation et stationnement :**

Question : Différentes difficultés ont été constatées pour la circulation des enfants - Gramme : véhicules stationnant temporairement à cheval sur le trottoir impair de la rue Gramme entre l’avenue Vittel et l’avenue le Mignon ne laissant plus de passage aux piétons. Les enfants qui circulent seuls se déportent donc sur la chaussée. - Saint-Exupéry : étroitesse du trottoir côté élémentaire gérant une certaine cohue aux horaires d’entrée et de sortie. - Dolto : dangerosité du passage piéton de la voie verte au niveau de la rue Henry-Litolff : manque de visibilité, voitures qui abordent ce passage relativement vite à la sortie du rond-point.

Réponse : Un point complet sera fait avec les services compétents et ensuite un retour d’information aux APE.

**• Accès des familles dans les écoles :**

Question : Les parents peuvent-ils entrer dans l’école ?

Réponse : La directive de l’Education Nationale est de limiter autant que possible l’entrée des parents dans les écoles mais cela ne peut se faire au détriment de la sécurité (attroupements devant l’école, cheminement des enfants au sein de l’école, remise des enfants aux parents). C’est pourquoi, s’agissant des horaires d’entrée et de sortie des écoles maternelles des règles différentes s’appliqueront en fonction de la configuration des locaux.

Concernant le temps périscolaire, il est obligatoire de remettre les enfants au personnes habilitées en maternelle comme en élémentaire, aussi la ville a-t-elle estimée que dans la mesure où les masques et la solution hydro alcoolique sont utilisés, les sorties échelonnées demeuraient la solution la plus fluide et la plus sûre. Les parents sont invités à rester le moins de temps possible dans l’école.

• **Qualité de l’air dans les écoles :**

Question : Une étude sur la qualité de l’air a-t-elle été menée dans les écoles ? Quels résultats ?

Réponse : Etude menée en deux temps : période hivernale (décembre 2018) et période estivale (septembre 2019 et Saint-Exupéry septembre 2020). En attente de l’analyse des résultats. Ceux-ci seront transmis aux APE.

**• Restauration scolaire :**

Question : « Dégradation » de la restauration a été constatée (Dolto), absence de journée végétarienne, service de repas froids à plusieurs reprises, quel volume de nourriture est jeté par les enfants (lutte contre le gaspillage) ?

Réponse : Afin de pouvoir répondre à la demande des APE quant à une éventuelle dégradation de la restauration, il est demandé d’indiquer des faits précis. Des informations sur le suivi des menus et de la lutte anti-gaspillage seront transmises prochainement.